

CLUB DE LA RETRAITE SPORTIVE D'AINAY-LE-CHATEAU ET SES ENVIRONS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 02/07/ 2025

PROCES VERBAL

La Présidente Yvette Boissery ouvre la séance et explique que l'assemblée générale extraordinaire est convoquée pour examiner le montant de la part de cotisation 2025/2026 du CRS AE.

LICENCE 2025/2026

Ce montant avait été voté lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2024 et maintenu à 12€. A cette date le CODERS, le CORERS et la FFRS n'avaient pas encore défini les leurs.

La FFRS a validé une augmentation de cotisation lors de son assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2025, ce qui porte le montant total de la licence à 47,16€. Le CORERS et le CODERS ont maintenu leurs tarifs de 2024/2025.

Le comité directeur propose d'arrondir le prix de la licence à 50€, portant la part club à 14,84€. Pour mémoire elle était de 16€ il y a 10 ans et avait été diminuée pour absorber l'augmentation du CODERS et du CORERS.

Pour information, une assurance est incluse dans la licence comprenant une assurance rapatriement, une assistance psychologique et juridique, une responsabilité civile et défense recours. L'assurance individuelle accident n'en fait plus partie et peut être souscrite pour un surcoût de 1,05€.

Vote : l'augmentation de 2,84€ portant la cotisation pour le CRS AE à 14,84€ est adoptée à l'unanimité

Le club de la retraite sportive d'Ainay-le-Château n'appliquera pas de nouvelle augmentation dans les 3 ou 4 prochaines années. Cependant la FFRS augmentera sa part de 2€ tous les ans pendant 4 ans pour, entre autres, honorer un très gros emprunt souscrit pour le changement du système informatique. Il est possible que le CORERS et le CODERS décident eux aussi d'augmentations.

CARTE DECOUVERTE SSS 2025/2026

Elle permet à des personnes qui n'ont jamais participé de faire un essai de 3 mois.

Actuellement elle coûte 10€. Dorénavant, avec l'augmentation, la part FFRS se monte à 8,82€.

Le comité directeur propose de relever le prix de la carte « SSS » à 12€.

Vote : la part club de 3,18€ de la carte SSS est adoptée à l'unanimité ce qui portera le coût global de la carte à 12€ pour l'adhérent.

L'AG extraordinaire est close à 18h30.

Les secrétaires

La Présidente

Annick METENIER – Evelyne MIOULANE

Yvette BOISSERY